



Handicap Auditif & Inclusion

‘Pour des activités de loisirs plus accessibles aux personnes sourdes et malentendantes’

Appel à projets 2024

Fonds Jeanne & Pierre Beeckman, Fonds Denise Lenaerts, Fonds Martha De Baere, Fonds De Soignies, Fonds De Cocker-Vande Kerkhove, et Fonds René

Vous êtes une association active dans le secteur des loisirs, qu’il s’agisse de sport, de culture ou de convivialité, et vous souhaiteriez contribuer à une société plus inclusive à l’égard de personnes porteuses d’un handicap auditif ?

Vous êtes une organisation qui offre déjà un accompagnement aux personnes sourdes ou malentendantes et vous voulez élargir leurs possibilités de loisirs inclusifs ?

Cet appel est pour vous!

La raison de cet appel ?

Au quotidien, les personnes avec un handicap auditif sont confrontées à de multiples obstacles. Tout est plus compliqué : la prise de contact, le manque d’interprètes, l’accessibilité de l’information, le manque d’adaptation des lieux et des services, la peur d’être mis de côté au sein d’un groupe, les coûts supplémentaires de certains équipements,... Il est bien difficile de participer pleinement à la vie en société et les opportunités pour sortir de l’isolement social sont limitées.

Les organisations sportives, culturelles, ou sociales ne pensent pas naturellement au public de personnes sourdes ou malentendantes. Or, moyennant par exemple certains aménagements techniques, moyennant des projets de solidarités entre leurs membres ou une communication adaptée ...elles pourraient grandement contribuer à briser ce sentiment d’exclusion que peuvent éprouver les personnes avec un handicap auditif.

La Fondation Roi Baudouin souhaite encourager les organisations à repousser leurs limites avec des partenaires non usuels afin de stimuler l’innovation et renforcer l’inclusion des personnes avec un handicap auditif. Pour se faire des partenariats entre acteurs du secteur du handicap auditif et secteur des loisirs sont un atout.

Quel est l'objectif de cet appel ?

L'appel à projets « **Pour des activités de loisirs plus accessibles aux personnes avec un handicap auditif** » veut soutenir les acteurs des secteurs du handicap, du sport, des loisirs, de la culture, du renforcement du lien social qui souhaitent favoriser l'accès à des activités de loisirs aux personnes sourdes et malentendantes.

Que ce soit grâce à la mise en place d'un accueil adapté, l'introduction de nouvelles pratiques d'accompagnement et de coaching, l'enrichissement de l'offre par des modules accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes, l'aménagement de l'environnement, l'accessibilité financière de l'offre, ...

Une attention particulière sera portée aux projets axés sur l'amélioration de l'accessibilité digitale du site de l'organisation et/ou autres supports de communication.

Faciliter et stimuler la participation des personnes avec un handicap auditif à la vie en société doit être au centre des projets soutenus. Les partenariats entre organisations du secteur du handicap et organisations en dehors de ce secteur seront privilégiés.

A qui s'adresse cet appel ?

Cet appel à projets s'adresse aux acteurs du secteur du handicap ainsi qu'aux acteurs des secteurs des sports, des loisirs, du renforcement du lien social et de la culture qui souhaitent renforcer les possibilités offertes aux personnes avec un handicap auditif de sortir de leur isolement social à travers des activités inclusives. Les partenariats entre les organisations des deux secteurs sont encouragés : ils sont une bonne manière de mieux comprendre les besoins et de développer des projets innovants et pertinents.

Quels sont les critères de recevabilité et de sélection de cet appel ?

Critères de recevabilité

- Le dossier de candidature doit être dûment complété en ligne sur le site de la Fondation Roi Baudouin dans les délais impartis.
- L'organisation candidate doit être active dans le secteur du handicap ou des loisirs au sens large : culture, sport, rencontres,...
- L'organisation candidate doit disposer d'une personnalité juridique.

- L'organisation candidate ne doit pas rechercher de profit commercial. Les projets à caractère commercial ne seront pas pris en considération.
- L'organisation candidate doit développer son projet sur le territoire belge.
- Le projet doit être en phase de préparation ou de démarrage au moment de la clôture de l'appel (le 30 avril 2024). Il ne peut en aucun cas déjà être clôturé à cette date.

Critères de sélection

Un jury indépendant sélectionnera les propositions en fonction des critères suivants :

- **La plus-value du projet** (le projet s'attaque à des besoins clairement identifiés en terme d'amélioration de l'accessibilité des activités de sports, loisirs, culture, sociales pour le public cible, l'approche concrète et pratique, le nombre de personnes bénéficiaires du projet, le caractère durable du projet, un changement de comportement ou d'attitude de tiers à l'égard du public cible ...).
- **La qualité de la mise en oeuvre du projet** (mesurée e.a. par l'attention portée à l'analyse et aux besoins du public cible, à l'adéquation des moyens utilisés pour répondre à ces besoins, à la précision et la fiabilité du plan financier, au réalisme du calendrier, à l'évaluation et au suivi du projet...)
- **Les garanties de continuité du projet** (offertes e.a. par la mise sur pied de partenariats ou au contraire par la petite échelle du projet permettant un développement autonome, la promotion du projet...).
- **L'implication active des personnes avec un handicap auditif dans l'élaboration du projet.**
- **L'originalité du projet, l'approche créative et/ou l'aspect novateur.**
- **L'effet multiplicateur du projet** (entraînant e.a. un changement positif dans la structure de l'organisation ou d'autres projets au sein ou en dehors de l'association, la reprise du projet par d'autres (valeur exemplative du projet), ...).
- **La collaboration entre le secteur des sports, loisirs, culture, social et celui du handicap auditif** est privilégiée.
- **La transversalité du projet entre les différentes régions du pays** et la garantie que celle-ci soit concrétisée est un plus.
- le projet doit **respecter le principe de l'inclusion**, conformément à la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes avec un handicap.

Afin d'améliorer **l'accessibilité à l'information** concernant cet appel et l'introduction d'un dossier de candidature, le site web de la Fondation propose désormais **une vidéo en langue des**

signes qui présente l'information pratique pour l'appel. Lien vers la vidéo :

<https://vimeo.com/907852364/c523830c97>

Pour les porteurs de projet avec une déficience auditive qui veulent entrer une demande et éprouvent des difficultés à compléter le dossier de candidature en ligne, Monsieur André Lathouwers, ancien président de plusieurs organisations pour les personnes sourdes et malentendantes et lui-même porteur d'une déficience auditive, est à leur disposition pour une aide pratique. Ces porteurs de projet peuvent faire appel **gratuitement** à son aide pour compléter leur dossier et peuvent prendre contact avec M. Lathouwers en direct :

- via l'adresse mail: andre.lathouwers@gmail.com
- via Whatsapp ou sms au numéro 0498/86 75 00 (un appel vidéo est aussi possible via Whatsapp)

Qu'offre la Fondation ?

Un soutien financier de **maximum 10.000 euros** par projet.

Planning:

Lancement appel : 1^{er} février 2024

Clôture : 30 avril 2024

Jury: 10 juin 2024

Annonce: semaine du 17 juin 2024

Contact:

Information générale - Contactcenter : 02-500 45 55 - contactcenter@kbs-frb.be

Information spécifique – Isabelle Swolfs : 02-549 03 05 – swolfs.i@mandate.kbs-frb.be